



Information au secourisme Spécifique routier

I - PROTECTION D'UN ACCIDENT ROUTIER

Si l'accident vient d'avoir lieu et que les secours ne sont pas encore présents, **vous devez absolument vous ARRÊTER** et **PORTER ASSISTANCE** aux victimes éventuelles (l'article 223-6 du Code pénal : "**Non assistance à personne en danger**", précise les peines encourues par "**quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ni pour les tiers, il pensait lui prêter...**")



Apprenez les bons réflexes car la vie ne tient parfois qu'à un seul geste.

Les premières mesures à prendre sont celles qui permettent d'éviter l'aggravation de l'accident :

- **Garez-vous à 100 ou 150m après l'accident** pour ne pas constituer un risque d'accident supplémentaire et ne pas gêner l'approche des secours. Faites descendre tous les occupants de votre véhicule et mettez les à l'abri derrière la barrière de sécurité ou dans un champ ;
 - **Coupez le contact des véhicules accidentés** (éventuellement débranchez la batterie) et mettez le frein à main ;
 - Utilisez si possible les **feux de détresse** ;
 - **Faites descendre et mettez à l'abri derrière la barrière de sécurité** ou dans un champ tous les occupants valides ou légèrement blessés du ou des véhicules accidentés ;
- **Balisez les lieux de l'accident** dans les deux directions (triangles de pré-signalisation placés à 30 mètres minimum et s'il y a lieu avant le virage précédant l'accident. Le triangle doit être visible à 100 mètres) ;
- Placez si possible, sur chaque sens de circulation, des **personnes faisant des signes** ;
- **Eclairez les véhicules accidentés la nuit** (feux de route d'un autre véhicule garé sur l'accotement...) ;
- **Ne fumez pas** et veillez à ce que personne ne fume pour limiter le **risque d'incendie** ;
- Dans la mesure du possible, **ne pas modifier l'état des lieux**.



II- L'ALERTE (les numéros, le message type)

Après une analyse rapide de la situation, **alertez le plus rapidement possible**. Chaque minute, voir chaque seconde comptent !

Sur **autoroute**, utilisez en **priorité les bornes d'appel** qui faciliteront votre localisation et donc la vitesse des secours.

Sur route appelez l'un des quatre numéros suivants (d'une cabine téléphonique, d'un particulier) :



SAMU : 15

POMPIERS : 18

POLICE-GENDARMES : 17

ou composez le 112,

(numéro de téléphone d'urgence européen destiné aux Français à l'étranger dans la zone Europe ou aux étrangers en France).

Donnez des renseignements complets aux services de secours

décrivez l'emplacement exact de l'accident : nom de la route, sens dans lequel s'est produit l'accident ... (référez-vous aux panneaux, bornes ...);

- mentionnez le **nombre**, le **type des véhicules accidentés**, et les éventuelles circonstances particulières ;
- informez sur les **blessés** (nombre, état apparent des victimes...);

III - SECOURIR

En attendant l'arrivée des secours, il convient d'**assister les blessés sans risquer d'aggraver leur état.**

- **parlez au blessé** : cela le rassurera et le tiendra éveillé ;



couvrez le blessé : un blessé en état de choc a toujours froid ;

Si le blessé saigne abondamment

- essayez d'**arrêter l'hémorragie** en comprimant la plaie avec un gros pansement (serviette par exemple) ou avec votre poing ;
 - vous pouvez fixer le **pansement avec une bande serrée** fortement mais sans excès ;
 - ne placez un **garrot qu'en cas de nécessité absolue** sans oublier d'indiquer l'heure où vous l'avez posé.
- Si le blessé ne respire plus (ou respire très mal):
 - desserrez ses vêtements ;
 - débarrassez sa bouche des corps étrangers (caillots de sang, terre, dentier ...);
 - au besoin, pratiquez le bouche à bouche ;

Ce qu'il ne faut surtout pas faire :

- Donner à boire à un blessé ;
- Transporter un blessé grave dans sa voiture ;
- Retirer le casque d'un motocycliste blessé ;
- Laisser le blessé exposé au froid ou aux intempéries (couvrez-le avec une couverture) ;
- Déplacer un blessé, ou tenter de le sortir d'une voiture, sauf pour le protéger d'un risque imminent (incendie, éboulement, noyade, chute dans un ravin) - pour peu que vous ne mettiez pas votre propre vie en danger ;

Note - Si le déplacement d'un blessé est rendu obligatoire par l'un des cas mentionné ci-dessus, veillez à :

- ne pas tirer le blessé par les membres ;
- éviter toute torsion de la colonne vertébrale ;
- placer le blessé en Position Latérale de Sécurité (allongé sur le côté avec le genou fléchi pour qu'il ne roule pas) ;